



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'ARC du Canada suggère la patience dans le dossier de la radio numérique
Il n'y a aucune urgence à dilapider les fréquences de 1 452 MHz à 1 492 MHz (bande L)

Ottawa (Ontario), le 19 mars 2010 – Dans un mémoire qu'elle vient de faire parvenir à Industrie Canada, l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) suggère aux instances fédérales de faire preuve de patience avant de procéder à une éventuelle vente aux enchères d'un spectre des fréquences (1 452 MHz à 1 492 MHz) qui avait été réservé dans les années 1990 afin d'assurer le passage des stations radiophoniques AM et FM vers la technologie numérique.

L'ARC du Canada estime que toutes les avenues n'ont pas encore été explorées en ce qui a trait à la radiodiffusion numérique terrestre (RNT) sur la bande L au pays. Ce n'est pas parce que les essais menés à ce jour par les radiodiffuseurs des secteurs privé et public ne se sont pas avérés à la hauteur de leurs attentes qu'il faille pour cela balayer du revers de la main une technologie à laquelle d'autres pays, comme le Danemark, l'Australie la Suisse ou encore l'Angleterre, continuent de s'intéresser fortement.

La RNT offre des avantages indéniables par rapport à la diffusion Internet.

Elle propose en outre une qualité sonore irréprochable, et ce même à des endroits où on peut à peine accéder à Internet. Cette technologie peut aussi être utilisée afin de transmettre d'autres types de données numériques telles que des images ou encore des informations sur la programmation en cours et, mieux encore, elle permet la réception du signal sans aucun déboursé puisqu'une fois le récepteur acquis, il n'y a aucun abonnement à payer pour l'écouter alors que les consommateurs sont contraints d'allonger chaque mois plusieurs dollars aux fournisseurs d'Internet mobile canadiens.

L'ARC du Canada pense qu'un accès universel gratuit à la radio est au cœur même de la mission des radiodiffuseurs communautaires canadiens et qu'il n'y a absolument aucune urgence de procéder à la dilapidation en règle d'un spectre de fréquences qui devraient être destinées aux radiodiffuseurs.

L'Alliance des radios communautaires du Canada est le gestionnaire global du dossier de la radiodiffusion communautaire en milieu minoritaire francophone au pays. Elle offre à ses membres plusieurs services de consultation, de formation et de communications, de liaison, de même que des services techniques dans tous les aspects touchant à l'implantation et à la gestion d'une radio communautaire.

- 30 -

Contact : Simon Forgues
Agent au développement et aux communications
Téléphone : (613) 562-0000 #305
Courriel : s.forgues@radiorfa.com